

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Divers produits inorganiques

Code Eural	06 03 99*
Code déchet	309008

DESCRIPTION

Produits inorganiques non mentionnés précédemment, dans des conditionnements en plastique en bon état d'une contenance supérieure à 5 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair : > 61 °C

Conditions générales :

- La composition du flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage.
- Pas d'objets étrangers (tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, ...), amiante, produits fortement réactifs, produits causant des nuisances olfactives, produits toxiques, produits oxydants, produits organiques, produits réagissant violemment avec l'eau.

Conditions d'emballage :

- Les fûts doivent pouvoir être vidés par basculement